

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DE SANTÉ DE VILLE-ÉVRARD**

202 Avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne
STANDARD : 01 43 09 30 30

ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 6 rue Auguste Poullain,
93200 Saint Denis

Téléphone : 01 48 23 68 10

En transport :

Métro Basilique de Saint Denis,
lignes 13

En Voiture : Parking

LES CONTACTS :

- **Coordonnatrice générale
des soins**
Anne PICARD
- **Directeur des soins**
Géraldine WIDIEZ
- **Cadre supérieure de santé
direction des soins**
Véronique Moreau
v.moreau@epsve.fr
- **Cadre de santé direction des
soins**
Audrey FORMONT
a.formont@epsve.fr
- **Secrétariat de la direction
des soins**
directionsoins@epsve.fr
Fabienne POULAIN
01 43 09 32 33
Isabelle JEANVOINE
01 43 09 33 54
- **Direction des ressources
humaines secrétariat**
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61-33 53



INFIRMIER.ERE

Infirmier.ère – Case Manager Service GAJA – Pôle PLEYEL 93G01-02

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'hôpital public psychiatrique dessert 33 communes (sur 40) du département de la Seine-Saint-Denis qui compte 1 655 422 habitants avec une forte croissance démographique de plus de 1% par an. Les équipes proposent une offre de soins complète et diversifiée pour les patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques : urgences, ambulatoire, hospitalisation, consultations spécialisées, plateau somatique, centres experts, remédiation cognitive et réhabilitation psycho sociale. En France, les services publics de psychiatrie sont organisés par « secteurs » c'est à dire des zones géographiques correspondant à des bassins de population d'environ 70 000 habitants. L'établissement couvre 15 secteurs de psychiatrie adulte et 3 secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. En 2022, Ville-Évrard a pris en charge 29 106 patients. Ses unités d'hospitalisation temps complet sont réparties sur cinq sites : Neuilly-sur-Marne, Aubervilliers, Bondy, Saint Denis et Montreuil. L'EPSVE dispose également d'un centre de recherche clinique et de deux instituts de formation (infirmier et cadre de santé).

PRESENTATION DU POLE PLEYEL

- 2 unités d'hospitalisation temps plein adultes
- 1 unité d'hospitalisation temps plein adolescents-jeune adulte (intersectorielle)
- 2 hôpitaux de jour
- 2 CMP
- 1 CATTP
- 1 Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (intersectorielle)
- La Plateforme Jeunesse et Santé Mentale (intersectoriel)
- 1 équipe intersectorielle de prise en charge ambulatoire intensive des psychoses émergentes (intersectorielle)
- 1 unité intersectorielle de thérapie familiale et multifamiliale

Infirmier.ère – Case Manager

Service GAJA – Pôle PLEYEL 93G01-02

POSITION DANS LA STRUCTURE

• **Autorité hiérarchique dans le pôle :**

- Cadre supérieur de santé
- Cadre de santé

• **Au niveau institutionnel :**

- Directrice des soins
- Coordinatrice des soins

Interne au pôle : Le chef de pôle, Les Praticiens Hospitaliers responsables d'UF, L'Equipe Paramédicale : Infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, Les secrétaires, Les psychologues, Les assistantes sociales, l'éducateur spécialisé, Régisseur.

Externe au pôle : cadre hygiéniste, Service des spécialités, service des admissions, SIH, pharmacie, lingerie, DAHL, aumônerie, service des tutelles, services logistiques, Formation Permanente, Médecine du travail.

Externe à l'établissement : Mairies, Médecins et infirmiers libéraux, CMS, Association, pharmacie de ville, Commissariat, OPHLM, PMI, Institutions médico-sociales, EPAHD, Hôpitaux et cliniques privées, Familles et proches des malades, tuteurs, ASE, IPPP, psychiatres privés, institutions spécialisées, maisons de retraite, etc.

Evolution Professionnelle

Cadre de santé en unité de soins
Infirmier.ère en pratiques avancées (IPA)

Horaires de travail :

0,5 ETP sur chaque unité
Divisé de la façon suivante : 9h/17h ou 11h/19h

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU POSTE

Description synthétique du poste :

Il s'agit d'un poste ambulatoire à temps plein consacré à la prise en charge des grands adolescents et des jeunes adultes à mi-temps sur l'équipe mobile de repérage des troubles émergents chez les 12-25 ans, et l'autre mi-temps consacré à des fonctions de case management au sein d'une équipe intersectorielle dédiée à la prise en charge de patients présentant un premier épisode de psychose chez les 16-30 ans.

La Plateforme Jeunesse et Santé Mentale :

Dispositif intersectoriel visant à améliorer le repérage et l'accès aux soins des jeunes de 12 à 25 ans en situation de souffrance psychologique. Elle concerne des jeunes en rupture de soins comme des jeunes qui n'ont jamais été suivis. Elle est coportée par les hôpitaux de Ville-Evrard et de Delafontaine et à ce titre par les services de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile.

Cette plateforme intervient sur les territoires de Saint-Denis, Saint-Ouen, Pierrefitte, Epinay et Villetaneuse.

La Plateforme allie consultation mobile et conseil technique aux acteurs du terrain rencontrant des jeunes.

L'Equipe intersectorielle de case management IPPEP

Le Case Manager intervient dans une équipe spécialisée dans la prise en charge spécifique précoce et intensive des troubles psychotiques pendant les trois premières années de la maladie et ce à partir du premier épisode de psychose, à destination de patients de 16 à 30 ans.

Ce programme est conçu en collaboration et en appui des secteurs du territoire. Il s'appuie sur une expérimentation initiée par les pôles G01 et G02. Son objectif principal est de travailler activement sur l'engagement de la personne à s'impliquer dans des soins accés sur le rétablissement et le mieux-être par une approche personnalisée conforme aux données de la science. Il doit permettre un parcours de soins optimal sans rupture et sans perte de chance. Il s'agit d'une Prise en Charge précoce, intensive et personnalisée.

Infirmier.ère – Case Manager

Service GAJA – Pôle PLEYEL 93G01-02

Missions de l'IDE sur la Plateforme Jeunesse et Santé Mentale :

Concevoir, conduire et coordonner des interventions éducatives sociales et sanitaire en direction des adolescents et jeunes adultes rencontrés dans une démarche « d'aller vers », d'évaluation et d'accompagnement vers les soins si nécessaire.

L'infirmier assurera les fonctions suivantes au sein de la Plateforme :

- ✓ Il prend attache avec le partenaire demandeur pour construire les conditions les plus favorables à la rencontre et à la mise en lien avec le jeune
- ✓ Il va à la rencontre du jeune, accompagné par un collègue du secteur de pédopsychiatrie (éducateur, psychologue, ou médecin), dans le lieu choisi avec le partenaire (lieu-tiers, domicile...). Il apporte la spécificité de ses compétences à l'évaluation individuelle et familiale du jeune
- ✓ Suite à la première rencontre, et en fonction de la co-évaluation réalisée, il participe à l'élaboration d'une stratégie relationnelle pour faciliter et organiser, si nécessaire, l'accès aux soins et au droit commun du jeune rencontré. Dans l'attente de cette PEC, il assure le relais auprès du jeune et de sa famille
- ✓ Si le jeune rencontré ne nécessite pas une PEC sanitaire, il assure la co- construction d'une Prise en Charge adaptée.
- ✓ Travail de réseau :
 - Participer à l'identification des nouveaux partenaires.
 - Accompagner et coordonner en lien avec une équipe pluri professionnelle la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé.
 - Contribuer à la prise en charge individualisée des patients dans l'unité en préservant une cohérence dans la prise en charge globale du patient tout au long du parcours de soin.
 - Etre capable d'être force de proposition en ce qui concerne les moyens proposés pour la prise en charge des jeunes.
 - Contribuer à la communication interne et externe à l'unité : participer aux réunions cliniques, institutionnelles, recueillir et transmettre les informations aux partenaires des réseaux de soins et socio-éducatifs lors des réunions pluridisciplinaires (RPP).

Missions de l'IDE sur l'IPPEP :

Le Case Manager doit donc travailler en réelle interdisciplinarité avec le médecin, le psychologue, les infirmiers, le travailleur social, l'éducateur et toute personne du réseau de santé et du secteur médicosocial qui concoure à la prise en soin du patient. Il doit s'adapter aux particularités de la communauté, favoriser l'alliance thérapeutique avec le jeune usager, maintenir un lien étroit avec la communauté et les ressources disponibles à la réinsertion.

Il doit soutenir l'appropriation du pouvoir de l'usager (empowerment) de toute l'histoire de sa vie, il doit s'assurer de la continuité des services et impliquer activement les membres de l'entourage de l'usager en respectant les décisions de ce dernier, relative à la confidentialité.

Le Case Manager est l'élément central le plus innovant de ces programmes dédiés aux Interventions Précoces de Prises en Charges Premiers Episodes Psychotiques (IPPEP). Il prend en charge 15 à 20 usagers pour 3 ans (caseload) et il est le garant de la prise en charge depuis leur entrée dans les soins jusqu'à la sortie du programme. Il est disponible 5 jours sur 7 pour les patients dont il a la charge. Il est désigné à l'admission du patient dans le programme. Il est l'interlocuteur privilégié de l'usager, de la famille, de l'employeur, ou de l'école si besoin ; il est mobile et peut intervenir au domicile ou dans d'autres lieux dans la communauté. Il reçoit l'usager de manière intensive une fois par semaine, plus si cela est nécessaire ; il travaille avant tout le lien et l'engagement dans les soins pour favoriser l'observance.

Il n'a en revanche pas vocation à intervenir en urgence et à se substituer au SAMU ou aux collègues des SAU.

Le Case Manager est l'interlocuteur principal de la famille et un élément essentiel pour l'orientation vers la psycho-éducation de familles comme par exemple, les groupes pro famille ou les groupes multi famille.

Le case manager participe à un staff hebdomadaire sur les patients PEP inclus dans le programme de suivi et peut animer de groupes thérapeutiques et de réhabilitation psychosociale.

Infirmier.ère – Case Manager Service GAJA – Pôle PLEYEL 93G01-02

Missions spécifiques

Implication dans des missions transversales, participation à des groupes de travail...

Qualifications

Diplômes : IDE

Connaissances approfondies : Soins, législation de la profession IDE, connaître la législation liée aux droits du patient en psychiatrie.

Connaissances détaillées : connaître les outils méthodologiques relatifs à la démarche de soins, connaître les règlements et protocoles en vigueur dans le service, avoir des connaissances sur les pathologies prises en charge dans l'unité, connaître les différents courants de pensée et approches thérapeutiques liés à la santé mentale, communication, relations interpersonnelles

Compétences requises

Savoirs/connaissances théorique

- ✓ Connaissances approfondies : Soins, législation de la profession infirmière, connaître la législation liée aux droits du patient en psychiatrie, déontologie infirmière.
- ✓ Connaissances détaillées : connaître les outils méthodologiques relatifs à la démarche de soins, à l'entretien.
Avoir des connaissances sur les pathologies prises en charge dans l'unité, connaître les différents courants de pensée et approches thérapeutiques liés à la santé mentale.
- ✓ Dans son domaine de compétences : savoir appliquer les protocoles de l'unité concernant les soins techniques, d'hygiène et de sécurité,
- ✓ Savoir planifier son activité (Cortexte) et transmettre les informations, par écrit (traçabilité) et par oral – Dossier informatisé du patient (Cortexte),
- ✓ Savoir s'adapter rapidement aux logiciels utilisés dans l'unité : Cortexte, logiciels de e-learning notamment,
- ✓ Savoir conduire les différents entretiens infirmiers.

Savoirs faire :

- ✓ Conduite d'un projet de soin.
- ✓ Administration et surveillance de la prise du traitement, contrôle des prescriptions, autonomisation/éducation des patients par rapport à leur traitement,
- ✓ Education/hygiène alimentaire,
- ✓ Pratique des injections maîtrisée,
- ✓ Savoir poser un diagnostic infirmier,
- ✓ Evaluation des situations cliniques, réajustement et conduite du soin infirmier en extra hospitalier,
- ✓ Capacité à travailler en équipe,
- ✓ Organisation et priorisation des soins auprès du patient,
- ✓ Concevoir et conduire un projet de soin adapté à chaque patient,
- ✓ Conduite d'accueils de première intention,
- ✓ Conduite d'entretiens,

Savoirs être :

- ✓ Disponibilités et écoute vis à vis du patient, de son entourage.
- ✓ Capacité à travailler en équipe.
- ✓ Capacité à agir de façon pertinente dans son rôle.
- ✓ Respect des valeurs comme la solidarité ou bien l'engagement ainsi que les règles professionnelles.
- ✓ Capacité à prendre des responsabilités en adéquation avec l'organisation et les objectifs de l'unité.
- ✓ Contrôle de soi, maîtrise de ses émotions.
- ✓ Capacité d'adaptation, d'organisation et de rigueur dans l'exercice de sa fonction.
- ✓ Esprit de synthèse.
- ✓ Sens du service public.
- ✓ Disponibilité professionnelle.